



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 20 janvier 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Léonie Kovaliv et consorts « Crèche EVA Fermeture de la Crèche de l'EVAM : que peut faire Lausanne pour permettre un accueil favorable à l'intégration des familles et des enfants dépendants de l'asile » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure qu'à l'avenir, toute famille lausannoise impactée par la fermeture ou la non-ouverture d'une structure d'accueil de jour puisse bénéficier d'une solution alternative appropriée, sans interruption de prise en charge, comme cela a été fait suite à la fermeture de la crèche de l'EVAM, en 2025 »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité améliore et formalise l'anticipation, en coordination avec ses partenaires, lorsque des décisions externes ont un impact sur l'accueil de jour des enfants à Lausanne »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt janvier deux mille vingt-six.

Le président



Le secrétaire